

AVIS D'AUDIENCE

Hydro One Networks Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue de construire une ligne de transport à haute tension et d'exproprier des intérêts sur certaines terres des municipalités de Welland et Thorold et de la ville de Niagara.

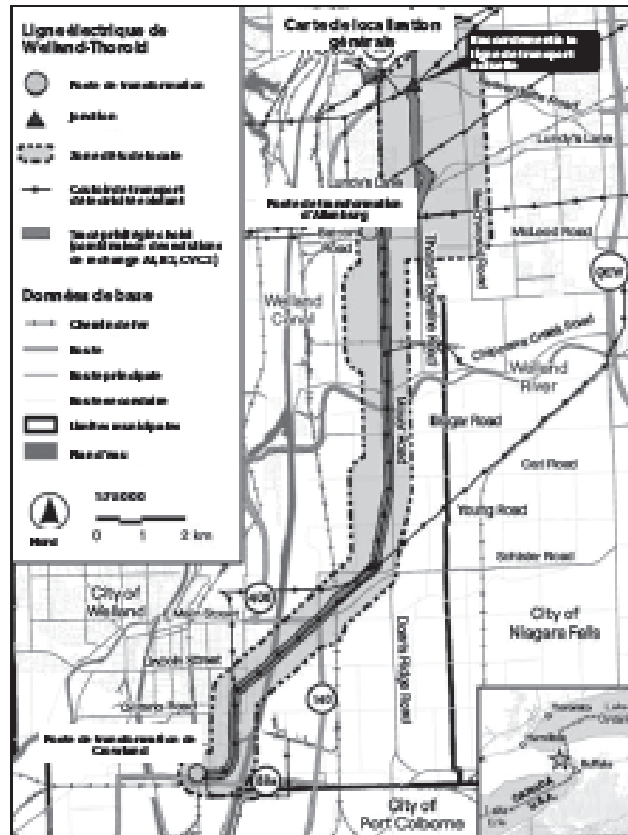
Hydro One Networks inc. (Hydro One Networks) demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) d'autoriser la construction d'une nouvelle ligne de transport à double circuit de 230 kilovolts, qui s'étend sur environ 18,5 km entre la jonction d'Abitibi Consolidated à Thorold et le poste de transformation de Crowland situé à Welland (projet Welland-Thorold). Selon Hydro One Networks, le projet Welland-Thorold comprend à la fois des emprises nouvelles et réaffectées.

Hydro One Networks affirme que la ligne de transport est nécessaire pour assurer une capacité suffisante afin de soutenir la croissance continue et d'améliorer la fiabilité dans la région de Niagara.

Hydro One Networks demande également à la CEO d'approuver la forme de l'entente qu'elle propose aux propriétaires fonciers afin d'utiliser leurs terres pour le tracé ou la construction de la ligne de transport proposée.

En outre, Hydro One Networks demande à la CEO l'autorisation d'exproprier des intérêts sur certaines terres associées au projet Welland-Thorold. La demande d'Hydro One Networks relative à l'expropriation ne concerne pas l'indemnisation. La CEO tiendra compte de l'intérêt public lorsqu'elle fera une ordonnance autorisant Hydro One Networks à exproprier des terres. La CEO n'a pas le pouvoir de déterminer le montant de l'indemnité à verser. Si la CEO autorise Hydro One Networks à exproprier des terres et que les parties ne s'entendent pas sur l'indemnité, celle-ci sera déterminée en vertu de la *Loi sur l'expropriation* ou par le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire.

Un plan du tracé proposé pour la ligne de transport est fourni ci-dessous.



À SAVOIR

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Si vous avez une préférence en ce qui concerne le format de l'audience, vous pouvez nous écrire pour nous en expliquer les raisons. Au cours de cette audience, nous interrogerons le requérant sur son dossier. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après avoir examiné tous les éléments de preuve, nous déciderons d'approuver ou non cette demande.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus.

Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2025-0290** pour :

- examiner la demande;
- présenter une demande pour devenir un intervenant;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **5 janvier 2026** afin de :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou

écrite);

- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

 1-877-632-2727 ATS : 1-877-632-2727

 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

 <https://www.oeb.ca/fr/participez>

Hydro One Networks inc.

 1 888 664-9376

 Du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 20 h

 hydroone.com